

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



1633 Déclaration de Maladie

N° W21-610184

1633
N 34046

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricle : 1633		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif		<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	
Nom & Prénom : HANIRI Roudy Abdelmalek			
Date de naissance : 01/07/1950			
Adresse : N° 180 DPL BOUAFIA 27A			
Tél. : 06 74 02 01 19 Total des frais engagés : 1000,80 Dhs Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Dr. DEBBAGH Adil Chirurgien Urologue Casablanca			
Date de consultation : 01/9/2022			
Nom et prénom du malade :			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint			
Nature de la maladie : Hypertrophie de la prostate			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : CASA
Signature de l'adhérent(e) : E.J.

Le : 01/09/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01-9-2022		300	300 DH	INP : 091016360
07/9/2022		Pr. DEBBAGH Adil Chirurgien Urologue		

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE DU COMPLEXE SPORTIF DR KADIR HASSANI FATIMA TÉL / VIM : 9822 39 53	02/09/22	B. B30x1,39 T.C. 1,45	146,07 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

01.9.2022

Casablanca, le

M²

KANDRI RODY
Abdelmalek

Faire dosage
de PSA
Glycémie à jeun

LABORATOIRE DU COMPLEXE
SPORTIF
DR KADIRI TASSANI FATIMA
TEL / Fax : 0522 39 52 13

Pr. DEBBAGH Adil
Chirurgien Urologue
Casablanca



1639
**Laboratoire d'analyses médicales du
Complexe Sportif**

مختبر التحاليلات الطبية للمركب الرياضي

Dr KADIRI HASSANI Fatima
Pharmacien biologiste
Diplômée de l'université de Lille II France

Facture 54928

INP:093003150

Le : 02/09/2022

Analyses effectuées le: 02/09/2022

Pour.....: **Mr. KANDRI RODY ABDELMALEK**

Sur prescription du : Dr DEBBAGH ADIL

Code.....: IIA9077



Organisme.....:

Bilan:

PSA=B300 GLY=B30

Total : B 330

Montant Net : 460.00 Dh

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

QUATRE CENT SOIXANTE Dhs 00 Cts

*LABORATOIRE DU COMPLEXE
SPORTIF
DR. KADIRI HASSANI FATIMA
TEL / FAX : 0522 39 53*

⌚ Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h45 à 18h30 / le samedi de 7h45 à 12h30

📞 Tél. : 05 22 39 53 73 / 06 62 79 43 88 - Fax.: 05 22 39 53 73 ✉ laboratoireducomplexe@gmail.com

📍 63, Rue Mamoun Mohamed - Māarif - Casablanca



1633 Laboratoire d'analyses médicales du Complexe Sportif

مختبر التحاليل الطبية للمركب الرياضي

Dr KADIRI HASSANI Fatima
Pharmacien biologiste
Diplômée de l'université de Lille II France

Référence : 20902269

02/09/2022

Mr. KANDRI RODY ABDELMALEK

Médecin: Dr. DEBBAGH ADIL



IIA9077

BIOCHIMIE SANGUINE

Analyses

Résultats

Unités

Normes

Antécédents

Glycémie à Jeûn.....: 1.06 g/l (0.75 à 1.10) 1.12g (12/05/22)

MARQUEURS TUMORAUX

DOSAGE DE LA PSA TOTALE :

(Enzyme Linked Fluorescent Assay) VIDAS

Résultat.....: 6.28 ng/ml.

6.65ng (12/05/22)

Interprétation :

#	Inf	à	40	ans	:	0.21	à	1.72
#	40	à	49	ans	:	0.27	à	2.19
#	50	à	59	ans	:	0.27	à	3.42
#	60	à	69	ans	:	0.22	à	6.16
#	Sup	à	69	ans	:	0.21	à	6.77

LABORATOIRE DU COMPLEXE
SPORTIF
DR KADIRI HASSANI FATHIMA
Tél / Fax : 0522 39 53 73

⌚ Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h45 à 18h30 / le samedi de 7h45 à 12h30

📞 Tél. : 05 22 39 53 73 / 06 62 79 43 88 - Fax.: 05 22 39 53 73 📩 laboratoireducomplexe@gmail.com

📍 63, Rue Mamoun Mohamed - Mâarif - Casablanca

Casablanca, le

07.9.2022

M^r KANDRI ROKY
Abdelmalek

$121,40 \times 2 = 242,80$

1 - Umax 0,4 mg ^{S.V.}
1 gélule le mat
x 3 mois

Pharmacie LES TERRASSES MARINES
Route AZEMDOUR Res Telassess Marines
Bouazzza Casablanca
Tél : 0522 368 787 (L.G) - Fax : 0522 391 439 - GSM : 0661 337 437

LOT 211718
EXP 07/2023
PPV 121.40DH

LOT 211718
EXP 07/2023
PPV 121.40DH

Pr. DEBBAGH Adil
Chirurgien Urologue
Casablanca